Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901938-20251124-09_11_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 12/11/2025	Le lundi vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	
En exercice: 12	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, LE FOLL Sylvie, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, QUELENNEC Marie-Françoise, OULHEN Jean-François, MIOSSEC Maryse, PAUGAM Jean-Luc, PRIGENT Yolande, ROLLAND Yolande
Présents: 10	
Votants: 11*	
Pour: 11	
Contre 0	**Absents excusés :* ROHOU Gilles, *pouvoir donné à Romain JEZEGOU MONSIGNY Bertrand*
Abstention: 0	
Délibération N°: 09-11-2025	*Secrétaire de Séance :* QUELENNEC Marie-Françoise

Objet : **BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2 : OUVERTURE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire

RAPPELLE que le budget primitif de l'exercice 2025 a été adopté le 24 mars 2025 et que certaines dépenses / recettes n'avaient pas pu être prévues au moment du vote. Il convient, en conséquence, de procéder à une décision modificative afin d'ouvrir les crédits supplémentaires pour intégrer les frais d'études relatifs à la construction de la salle Polyvalente du Pouldu, en Investissement

Une décision modificative doit être prise pour ouvrir des crédits supplémentaires sur le budget général selon le tableau ci-dessous:

CREDITS SUPPLEMENTAIRES

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
040	2315	Installations, matériel et outillage techniques	**+ 16 122 €**

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
041	2031	Frais d'études	**+ 16 122 €**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT d'adopter cette décision modificative telle que présentée sur le budget général de la Commune.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès du service de gestion comptable de Morlaix.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901938-20251124-09_11_2025-DE

Ainsi fait et délibéré, le 24/11/2025
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*Mme Marie-Françoise QUELENNEC* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 26/11/2025* *- transmission au contrôle de légalité le 26/11/2025*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 24 Novembre 2025